Assises du Lot-et-Garonne : Aziz Siaf, reconnu coupable de viol sur mineure, a pris la fuite après le premier jour de son procès. Il comparaissait libre

26/11/2022 à 16h44



Au deuxième jour de son procès pour viol sur mineure de moins de quinze ans, Aziz Siaf, placé sous contrôle judiciaire, ne s'est pas présenté à la cour d'assises de Lot-et-Garonne. Sa femme avait signalé à la gendarmerie que le mis en cause, âgé de 36 ans, avait pris ses affaires et quitté le domicile au cours de la nuit.

C'est donc en son absence qu'il a été reconnu coupable de viol sur une amie de sa belle-fille, alors âgée de 12 ans, en 2019 à Nérac.

Le trentenaire a écopé de douze années de réclusion criminelle, jugement contradictoire à signifier. Un mandat d'arrêt a été délivré à son encontre.

(…)

Sud Ouest

(Merci à René)